

**COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC****COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021****affiché le 7 juin 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point Lac s'est réuni à la Mairie le 31 mai 2021, à 18 heures 14, sur convocation de Mme le Maire en date du 27 mai 2021.

Présents : Mmes Patricia FAGIANI, Elodie ROBBE, Françoise NORMAND, Sandrine VALLET, Mathilde COUTURIER et Mélanie ALPY.

Etaient absents excusés : Mme Lisa RUBILONI donnant procuration à Mme Elodie ROBBE.

Secrétaire de séance : Mme Mathilde COUTURIER

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 31 mai 2021.

**I. POINTS A DELIBERER**

- **Fermeture du budget TVA « Le Château »**

En 2013, un budget TVA s'appelant « Le Château » a été ouvert. Ce budget n'a jamais été clôturé, alors que le dernier dépôt de TVA remonte à 2016. Suite à une demande de la Trésorerie, il convient de clôturer ce budget.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de clôturer le budget TVA « Le Château ».**

- **Provisions pour risques de dépréciation de créances**

Toutes les communes sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux.

Mme le Maire propose d'inscrire aux budgets commune et eau les provisions pour risques ci-dessous :

Budget commune	C. 6817	100 €
Budget eau	C. 6817	200 €

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget les provisions semi-budgétaires ci-dessus.**

- **Attribution d'une subvention au Club du 3<sup>ème</sup> âge**

Mme le Maire expose la demande de subvention du Club de l'Amitié (3<sup>ème</sup> âge).

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide verser une subvention de 300 € et autorise le Maire à signer les pièces afférant.**

- **Prise de compétence PLUi par la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs**

Les communes du territoire de l'EPCI doivent se positionner avant le 30 juin 2021. En l'absence de réponse, elles sont réputées favorables au transfert du PLU communal au PLU intercommunal. A ce jour, les informations ne permettent pas d'apprécier pleinement les enjeux, et notamment le poids de l'avis de la commune dans le cadre de

l'éventuel PLUi. En conséquence, il est décidé de reporter le débat au prochain conseil municipal pour complément d'informations.

- **Travaux de voirie**

- Plateau ralentisseur RD 129 entrée Grangettes

Mme le Maire présente le devis, lié aux travaux préparatoires. L'entreprise COLAS propose pour l'aménagement d'un plateau surélevé un montant de 7 014.62 € HT, soit 8 417.54 € TTC.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis et autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

De plus, l'entreprise COLAS a établi un second devis pour la réalisation de ce plateau surélevé qui s'élève à 10 835 € HT, soit 13 002 € TTC.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis et autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

- Trottoir rue Damvauthier, côté lac

Mme le Maire présente le devis s'élevant à 17 481.00 € HT, soit 20 977.20 € TTC, lié à la prolongation du trottoir rue Damvauthier.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis et autorise le Maire à signer les pièces y afférant.**

- **Cartes Avantages Jeunes**

Le dispositif de la Carte Avantages Jeunes est renouvelé pour l'année 2021-2022. La CAJ était offerte par la commune aux enfants de 6 ans à 18 ans domiciliés à Saint-Point-Lac. Mme le Maire propose d'offrir cette carte aux jeunes jusqu'à 18 ans, sur inscription en Mairie avant le 2 juillet.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir la carte Avantages Jeunes aux enfants et adolescents de la commune et autorise Mme le Maire à signer les pièces y afférant.**

## II. QUESTIONS DIVERSES

- Procédure de modification du PLU : clôture de l'enquête le vendredi 4 juin à 18 heures.
- Dans le cadre de la Convention signée le 26 février dernier, une première réunion de travail avec le CAUE est fixée au lundi 7 juin 2021. Le CAUE propose un outil d'aide à la décision dans le cadre d'une étude globale sur le développement du village et l'adéquation des bâtiments publics aux usages souhaités.
- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains : 14 assesseurs se sont fait connaître à répartir pour les deux scrutins, sachant que deux assesseurs sont requis pour chacun des scrutins.
- AODP, Spot du Lac : une demande d'hivernage a été faite et est à l'étude.
- Calendrier des prochaines réunions :
  - Urbanisme : le 9 juin à 18 heures 30
  - CM : le 23 juin à 18 heures

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.*

*Mme Le Maire, Patricia FAGIANI*